



Art-Thérapeute

RÉFÉRENTIEL D'ACTIVITÉS, DE COMPÉTENCES ET D'ÉVALUATION

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC 1- Préparation et conception d'accompagnements en art-thérapie pluriexpressionnelle			
<p>Préparation d'accompagnements en art-thérapie, que l'accompagnement soit in fine individuel ou collectif, l'art-thérapeute réalise un « bilan expressionnel » avec les futurs bénéficiaires, de façon individualisée :</p> <ul style="list-style-type: none">- Recueil des indications de la part de l'équipe pluridisciplinaire au sein de laquelle se trouve le	<p>Compétence 1 : Identifier les besoins d'une personne ou d'un groupe de personnes pour lesquelles une équipe éducative, socio-éducative ou de soins, demande un accompagnement en art-thérapie, en analysant le contexte d'intervention et les recommandations de cette équipe, afin d'envisager une première approche de l'accompagnement à proposer et d'en mesurer les enjeux.</p>	<p><u>Retour d'expérience professionnelle</u> Dossier « Préparation et Conception d'un accompagnement en ATPE² »</p> <p>Rapport écrit et soutenance orale portant sur un compte-rendu d'expérience professionnelle réalisée au sein d'une structure.</p>	<p>Le contexte (l'institution, son public et son équipe) est décrit. Les informations liées au bénéficiaire (indications de l'équipe, demande émanant du bénéficiaire ou non, d'autres personnes, dossier, anamnèse, ...) sont recueillis et synthétisés. Les besoins et attentes du bénéficiaire sont identifiés. Une problématique est dégagée des informations recueillies.</p>

² ATPE : art-thérapie pluriexpressionnelle



Art-Thérapeute

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
<p>bénéficiaire (structures de soins, EHPAD¹, milieu carcéral, médico-social, socio-éducatif, écoles, ...)</p> <ul style="list-style-type: none">- Accueil des bénéficiaires et primo-entretien,- Recueil des informations utiles,- Analyse des attentes et besoins des bénéficiaires,- Organisation de séquences de découverte active des médiations artistiques : exploration libre, observée par l'art thérapeute,- Réalisation d'un entretien de synthèse portant sur les observations de l'art-thérapeute et la projection de la part de la personne,- Rédaction d'un compte-rendu de bilan expressionnel et transmission à l'équipe pluridisciplinaire concernée,- Formalisation de projets individualisés en art-thérapie. <p>Il est rare mais possible qu'à l'issue de ce travail préalable de bilan, une</p>	<p>Compétence 2 : Réaliser un entretien permettant de recueillir la demande d'un futur bénéficiaire et d'analyser ses attentes, besoins et motivations, notamment en cas d'accompagnement socio-éducatif, de handicap, ou plus généralement d'atteinte du fonctionnement psychocorporel, afin de construire un accompagnement adapté en art-thérapie.</p>	<p>Ce compte-rendu présente un bilan expressionnel incluant un entretien, une séance de découverte, et la mise en place d'un projet d'accompagnement en art-thérapie pluriexpressionnelle.</p>	<p>L'accueil du bénéficiaire est réalisé dans un lieu adapté (accueillant, permettant la confidentialité), L'entretien est cadré : selon un questionnaire structuré.</p> <p>Les besoins et la problématique du bénéficiaire sont approfondis.</p> <p>Les modalités de recueil d'informations sont pertinentes, les éléments suivants sont recueillis : rapport à l'art du patient, attentes et besoins sont recueillis ou approfondis, situation de handicap ou autre d'atteinte du fonctionnement psychocorporel.</p>
	<p>Compétence 3 : Présenter la méthode et le cadre d'un accompagnement en art-thérapie, en décrivant le cadre organisationnel des séances, l'approche et les différentes techniques, afin de permettre au bénéficiaire de se représenter l'art-thérapie et la pluralité des modes d'expression utilisés.</p>		<p>Les principes et l'approche de l'art-thérapie sont expliqués clairement</p> <p>Le cadre et les étapes du bilan expressionnel sont expliqués clairement</p>
	<p>Compétence 4 : Mettre en œuvre une séquence de découverte de plusieurs médiations artistiques utilisées en art-thérapie pluriexpressionnelle, afin de repérer les sensibilités du bénéficiaire à des types d'expression artistique et de déterminer ce qui pourra lui convenir.</p>		<p>La séance est correctement installée : tous les éléments sont présents et le choix est adapté au bénéficiaire (ex : en cas de handicap moteur, l'installation est pensée pour permettre la circulation d'un fauteuil).</p>

¹ Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes



Art-Thérapeute

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
décision d'abandon du projet soit prise, presque exclusivement du fait du refus de la personne.			<p>Le cadre de déroulement et les consignes sont présentés en début de séance</p> <p>Le choix des matériels et médias sont adaptés et justifiés en rapport avec la problématique du bénéficiaire.</p> <p>La grille d'observation est pertinente : opérationnelle, factuelle et synthétique.</p>
	Compétence 5 : Réaliser le compte-rendu du bilan expressionnel d'un bénéficiaire, en rassemblant les indications initiales de l'équipe pluridisciplinaire demandeuse, les observations et analyses des étapes de découverte des attentes, besoins, motivations et attraits pour les médias proposés, afin de préparer sa prise en charge et notamment de présélectionner les médias adaptés.		<p>Les données disponibles sont analysées et prises en compte pour construire le Bilan final d'orientation</p> <p>Toutes les informations préalablement recueillies sont synthétisées et organisées</p> <p>La déontologie et les valeurs de l'art-thérapie sont respectées.</p>
	Compétence 6 : Proposer des objectifs et une stratégie de départ à un bénéficiaire d'art-thérapie, afin d'établir un projet individualisé d'accompagnement, à partir d'un bilan expressionnel réalisé préalablement.		<p>La recommandation en art-thérapie est confirmée par une argumentation en ce sens.</p> <p>Des objectifs personnalisés et une stratégie sont proposés, et répondent aux besoins identifiés en amont.</p>



Art-Thérapeute

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
Élaboration de projets d'accompagnements individuels ou collectifs, en art-thérapie : <ul style="list-style-type: none">- Reprise du bilan expressionnel de chaque bénéficiaire,- Conception de projets d'accompagnement personnalisés, individuels ou collectifs,- Sélection d'un thème et de médias répondant aux attentes et aux besoins de bénéficiaires (peinture, modelage, chant, écriture, conte, marionnettes, mouvement, etc...)- Présentation des projets aux équipes pluridisciplinaires concernées,- Détermination de plannings de séances et de bilans intermédiaires,	Compétence 7 : Créer des dispositifs de séances d'art thérapie pluriexpressionnelle, associant différents médias artistiques, selon les besoins, attirances et rejets des personnes, pour que les ressources spécifiques de chaque média choisi et leur complémentarité stimulent un processus de créativité du/des bénéficiaire(s).		Les approches (médias à privilégier, thématiques et méthodes) sont présélectionnées. La sélection des pratiques et techniques artistiques est justifiée et argumentée au regard des attentes et des besoins du bénéficiaire
	Compétence 8 : Définir le cadre d'un accompagnement en art thérapie (individuel ou en groupe, rythme, durée des séances, planning, mise en place de cycles), en l'adaptant aux possibilités de chaque bénéficiaire, et en collaborant avec l'équipe pluridisciplinaire de la structure d'accueil, afin d'organiser son action de façon adaptée au parcours de soins ou au programme socio-éducatif global de chaque personne.		La présentation aux équipes pluridisciplinaires comprend : <ul style="list-style-type: none">- Le Cadre des séances : mode individuel/groupe, périodicité des séances, éventuellement leur nombre,- L'organisation (durée/ planning / cycles, etc...)- Le Planning des bilans intermédiaires avec l'équipe- Les modes de transmission avec l'équipe sont formalisés. Le projet est validé par l'équipe pluridisciplinaire concernée



Art-Thérapeute

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
		MODALITES D'EVALUATION	CRITERES D'EVALUATION
<ul style="list-style-type: none">- Définition du cadre d'engagement de la part des bénéficiaires et de l'art-thérapeute, et recueil du consentement des personnes concernées.	<p>Compétence 9 : Formaliser un engagement réciproque oral et/ou écrit avec le bénéficiaire d'un accompagnement en art-thérapie, concernant les règles de fonctionnement des séances et le cycle de celles-ci, afin de mobiliser l'investissement de la personne et la rendre actrice du projet.</p>		<p>Une charte ou un contrat d'engagement est réalisé, il reprend :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les éléments du cadre d'accompagnement,- Les éléments du règlement intérieur de l'institution (règles de fonctionnement, modalités d'absence -retard, etc...)- La déontologie du métier- Les modalités de transmission avec l'équipe. <p>Une présentation est réalisée auprès du bénéficiaire.</p>



Art-Thérapeute

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC 2- Conduite de séances individuelles ou collectives d'art-thérapie pluriexpressionnelle			
Elaboration du cadre de réalisation de séances d'art-thérapie pluriexpressionnelle (faisant appel à plusieurs médias artistiques)*, au sein d'une structure d'accueil : <ul style="list-style-type: none">- Mise en place d'une collaboration et d'engagements réciproques entre l'art-thérapeute et la structure d'accueil (le cas échéant) concernant la méthodologie et les objectifs, et pérennisation de cette collaboration,- Obtention de ressources : lieu adapté et ressources matérielles, sécurité, moyens sanitaires, accessibilité, accès à un point d'eau, ...- Formulation de demandes d'accompagnants pour certains profils (infirmiers psychiatriques, aides-soignants, éducateurs, ...).	Compétence 10 : Travailler de façon collaborative au sein d'une équipe pluridisciplinaire, afin d'optimiser l'échange réciproque d'informations écrites et orales, de coordonner son intervention en art-thérapie, de valider collégialement les décisions et de témoigner des bénéfices observés.	Retour d'expérience professionnelle Dossier « Mémoire de prise en charge en ATPE » Rapport écrit et soutenance orale portant sur un compte-rendu d'expérience professionnelle. Ce compte-rendu : 1/ présente la mise en place de l'art-thérapie pluriexpressionnelle au sein d'une structure. 2/ détaille la conception et le déroulé de séances d'art-thérapie pluri-expressionnelles 3/ formalise un processus d'évaluation 4/ présente les techniques et ressources de veille, la supervision, les projets de développement des compétences du candidat et l'exploitation qui en est faite dans un cadre opérationnel.	Un support de présentation de l'art-thérapie pluriexpressionnelle a été conçu à destination de l'équipe pluridisciplinaire. Il est correctement formulé, à vocation pédagogique et synthétique. Il présente les méthodes de travail. Des preuves d'échanges d'informations écrites et orales sont apportées : elles satisfont à une communication professionnelle.
	Compétence 11 : Organiser les conditions d'accueil et d'installation de séances d'art-thérapie, en mobilisant si nécessaire des ressources humaines pour l'encadrement des bénéficiaires, afin d'en permettre le bon déroulement et la prévention adaptée en termes d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité.		



Art-Thérapeute

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<p>*Ces médias peuvent être les arts plastiques, le collage, le modelage, l'écriture, le théâtre, les contes, la musique, les marionnettes, la danse notamment.</p>			<p>l'encadrement des bénéficiaires sont obtenues.</p> <p>Le lieu est adapté aux besoins de/des bénéficiaires et de l'activité (ex respectant les règles de confidentialité).</p> <p>Les moyens nécessaires pour respecter l'accessibilité de chacun sont identifiés dans le lieu et/ou mis en place.</p> <p>Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées.</p>
<p>Réalisation de séances d'art-thérapie pluriexpressionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none">- Conception et réalisation des séances d'art-thérapie,- Préparation de l'espace,- Préparation du matériel nécessaire et adapté aux séances et aux bénéficiaires,- Mise en application des règles d'hygiène et de sécurité,	<p>Compétence 12 : Définir les thèmes de séances d'art-thérapie, en lien avec la problématique de bénéficiaires et les objectifs déterminés dans la phase de bilans expressionnels, à partir de diverses sources d'inspiration, pour stimuler et déployer la créativité des bénéficiaires, les éloigner de leurs préoccupations, et favoriser leur autonomisation.</p>		<p>Un thème « fil rouge » est explicité sur la base d'un à plusieurs exemples sur plusieurs séances avec le même public.</p> <p>La progression du bénéficiaire et l'évolution du thème en découlant sont présentées et analysées</p> <p>Les sources d'inspiration sont présentées (Lecture de mémoires-théories de praticiens novateurs- techniques d'adaptation à des publics spécifiques).</p>



Art-Thérapeute

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
<ul style="list-style-type: none">- Présentation des séances aux bénéficiaires : techniques, outils, cadre, consignes, ...- Adaptation du programme prévu, selon les possibilités des bénéficiaires (handicap, séniorité, stabilité, ...).	<p>Compétence 13 : Concevoir des dispositifs d'art-thérapie pluriexpressionnelle en respectant ses modalités spécifiques (étapes, consignes, protocole), et en utilisant plusieurs techniques artistiques, afin de réactiver, de restaurer ou de maintenir les fonctions de communication verbale ou non verbale relevant du champ d'intervention de l'art-thérapie, chez les personnes accompagnées.</p>		<p>La méthode d'ATPE choisie est présentée et chaque modalité illustrée par des applications concrètes.</p> <p>Les 4 temps du processus de déroulement d'une séance (selon la méthode spécifique de l'ATPE) sont respectés.</p> <p>Les médias choisis et leurs « indications » spécifiques sont mis en lien avec les profils et objectifs des personnes accompagnées.</p> <p>L'intérêt thérapeutique de l'intermodalité est démontré sur la base d'un exemple.</p>
	<p>Compétence 14 : Mener une séance d'art-thérapie pluriexpressionnelle, en ajustant si nécessaire le cadre, le contenu, les supports et outils de celles-ci, selon les aléas et en particulier selon les capacités des bénéficiaires (notamment lorsque ceux-ci sont en situation de handicap, de souffrance ou d'invalidité), afin d'atteindre les objectifs de chaque séance.</p>		<p>Les objectifs de la séance sont formalisés au regard du contexte de prise en charge.</p> <p>Le déroulé de séance est présenté étape par étape : le cadre, le contenu, les supports</p> <p>Les outils des séances ont été ajustés au fur et à mesure lorsque nécessaire.</p> <p>Compétence relationnelle : le candidat montre comment le/les bénéficiaire(s)</p>



Art-Thérapeute

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
			a/ont été guidé(s) (ex : encouragement, écoute, etc...), par des exemples. Une guidance technique a été mise en place : par exemple par des consignes spécifiques, la modification d'outils
Restitution et évaluation de séances d'art-thérapie pluriexpressionnelle : <ul style="list-style-type: none">- Observation et prise en compte des évolutions, effets bien-être, et expressions verbales des bénéficiaires,- Restitution des éléments observés en séances, à chaque participant,- Rédaction de compte-rendu de chaque séance d'art-thérapie (bilans intermédiaires),- Rédaction de notes d'évolution à l'intention des équipes pluridisciplinaires de soins et/ou d'accompagnement.	Compétence 15 : Formaliser un processus d'évaluation par la création et l'utilisation, à chaque séance d'art-thérapie, d'une grille d'observation établie sur la base d'objectifs individualisés, dans le but d'évaluer la progression pour le bénéficiaire et d'ajuster ou d'adapter la prise en charge de celui-ci.		Le candidat a créé et utilisé une grille individuelle d'observation et d'évaluation, utilisable par objectif et par cycle de séances. Les items d'observation sont personnalisés à chacun des bénéficiaires et choisis en fonction de l'objectif à atteindre. La grille permet d'évaluer la progression du bénéficiaire Son analyse permet d'adapter la prise en charge en fonction de l'évolution constatée (par exemple par une évolution possible de l'objectif, des contenus de séances).
	Compétence 16 : Réaliser le bilan écrit de chaque séance d'art-thérapie menée, en en comparant le déroulement prévu		



Art-Thérapeute

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
	et la mise en œuvre effective, afin d'en analyser les raisons, de faire un travail réflexif sur ses pratiques, et d'affiner la réponse aux besoins de la/des bénéficiaires.		<p>le déroulement prévu en amont est réalisée et illustrée.</p> <p>Le bilan écrit d'une séance est présenté : il présente le degré d'atteinte des objectifs fixés et la situation contextuelle.</p> <p>Pour l'ensemble de la prise en charge : les choix de dispositifs (protocoles-déroulé, thème, etc...) sont analysés, l'efficacité des réponses apportées face aux besoins du bénéficiaire est démontrée.</p>
<p>Maintien de son expertise d'art-thérapeute :</p> <ul style="list-style-type: none">- Réalisation d'une veille artistique et professionnelle,- Participation ou veille concernant toutes les mises en œuvre de l'art-thérapie dans tout type de structures (de soins, EHPAD, milieu carcéral, médico-social, socio-éducatif, écoles, ...), pour développer son expertise professionnelle,- Développement de ses compétences et de son	<p>Compétence 17 : Rédiger des notes d'évolution à l'intention d'équipes pluridisciplinaires de soins et/ou d'accompagnement, en synthétisant les bilans intermédiaires, afin de compléter les dossiers de parcours de chaque bénéficiaire et d'apporter des informations concernant les bénéfices observés, à partir des objectifs initiaux d'accompagnement en art-thérapie.</p>		<p>Des bilans intermédiaires transmissibles aux équipes sont réalisés : ils permettent de rendre compte des évolutions</p> <p>Une synthèse des bilans intermédiaires d'un bénéficiaire est réalisée.</p> <p>Une synthèse des impacts de l'art-thérapie au travers des bilans pour toutes les prises en charge menées lors de l'expérience professionnelle est réalisée : en reprenant tous les points clefs (dispositifs, médias, type d'accompagnement, objectifs individualisés, résultats).</p>



Art-Thérapeute

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
employabilité, grâce à la formation professionnelle continue ou de toute autre activité formatrice, inspirante ou de partage de pratiques.	Compétence 18 : Réaliser une veille des évolutions et tendances de l'art-thérapie, et parallèlement, des domaines artistiques employés, pour créer de nouveaux projets de séances et développer son expertise professionnelle.		Différents recherches et expériences permettant une veille artistique (expositions, concerts, ateliers artistiques, ...) et professionnelle (lectures- -ateliers d'Art-Thérapie-séminaires) sont partagés par le candidat. Les sources utilisées pour les apports professionnels sont fiables. Les applications concrètes et les incidences de cette veille en situation professionnelle sont illustrées.
	Compétence 19 : Développer ses compétences et son expertise, au moyen d'actions de formation et de professionnalisation, afin de maintenir son employabilité, en portant une attention particulière aux ressources et médias adaptés aux personnes en situation de handicap, d'invalidité, ou de souffrance.		Des actions de formation et de professionnalisation, centrées notamment sur les applications auprès de publics sensibles sont identifiées. Des mises en applications auprès des publics pris en charge sont illustrées. Une analyse réflexive met en évidence les répercussions de ces activités dans la pratique quotidienne du candidat.



Art-Thérapeute

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
	Compétence 20 : Analyser ses pratiques au travers d'échanges et d'actions menés entre pairs, voire de supervisions d'homologues, afin de faire évoluer sa pratique professionnelle.		Des échanges et actions sont menées entre pairs, en présence ou non d'un superviseur.



Art-Thérapeute

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC 3 – Développement d'une activité d'art-thérapie			
Création et lancement d'une activité d'art-thérapie : - Réalisation d'une étude de marché - Choix entre une activité indépendante, en salariat ou un mixte des deux, - Estimations financières de son début de carrière en tant qu'art-thérapeute, - Présentation de son projet à des tiers, - Développement de sa présence et de sa visibilité en tant qu'indépendant et/ou art-thérapeute en recherche de projets. + intégration dans une structure	Compétence 21 : Analyser les besoins du marché de l'art-thérapie sur lequel on souhaite se positionner, afin de structurer son projet d'implantation et/ou de candidatures.	Rédaction et présentation orale d'un « livret professionnel ». Le « livret professionnel » présente un projet de développer une activité d'art-thérapeute, salariée ou indépendante. Le candidat rédige et présente : - une actualisation de son CV et une lettre de motivation, - une analyse des besoins du marché local de l'art-thérapie, selon son implantation personnelle, - le statut choisi, - un budget prévisionnel - un plan d'actions de prospection - des outils de communication	Un choix entre une activité indépendante, en salariat ou un mixte des deux, est opéré. Le marché concerné est délimité : zone géographique adaptée aux projets du candidat. Un répertoire de contacts est établi pour les lieux repérés comme étant en demande (besoins du marché) : prescripteurs notamment. La concurrence est identifiée et qualifiée.
	Compétence 22 : Définir les étapes des différentes phases de création et de lancement d'une activité d'art-thérapeute et/ou d'une insertion professionnelle dans ce métier, afin d'organiser sa démarche de création et/ou de recherche d'emploi.		Un plan d'actions est mis en place comprenant les principales étapes des différentes phases de création et de lancement d'une activité d'art-thérapeute et/ou d'une insertion professionnelle. Chaque étape est décrite et s'enchaîne logiquement avec les précédentes.



Art-Thérapeute

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
	<p>Compétence 23 :Elaborer un business plan simple de sa propre activité d'art-thérapie, à partir des résultats de son analyse des besoins de marché, et des aspects budgétaires et financiers prévisionnels, afin de positionner son activité d'art-thérapie sur son marché, et de constituer un élément de présentation de son projet à des financeurs notamment.</p>		<p>Une étude des rémunérations et des contrats de travail d'homologues salariés est réalisée.</p> <p>Une étude du chiffre d'affaires et des rémunérations d'homologues indépendants est réalisée.</p> <p>La coexistence entre les deux statuts est analysée.</p> <p>Les aspects budgétaires et financiers prévisionnels sont cohérents par rapport aux informations préalables recueillies et au projet, ils sont réalistes et réalisables.</p> <p>Les contraintes administratives, comptables et financières sont identifiées et prises en compte (assurances, taxes diverses, location ou mise à disposition de salles, supervisions, formations notamment)</p>
	<p>Compétence 24 :Préciser son projet d'art-thérapie en indiquant le/les type(s) de public visé, les arts et types de pratiques envisagés, et des publics ciblés, pour présenter son projet professionnel.</p>		<p>Le choix du public est en cohérence avec la demande locale.</p> <p>Le projet est adapté au public ciblé et éventuellement au type de structure choisie.</p> <p>Les principes déontologiques sont respectés.</p>



Art-Thérapeute

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'ÉVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
			<p>Un support de présentation synthétique de l'art thérapie pluriexpressionnelle est réalisé, sous un format adapté à une communication écrite professionnelle.</p> <p>Les choix des médias sont illustrés.</p> <p>Un argumentaire portant sur les bénéfices de l'intégration de l'art thérapie dans un service ou une structure cible est développé de façon convaincante.</p>
	<p>Compétence 25 : Développer sa présence et sa participation active à des réseaux professionnels incluant des institutions et autres professionnels privés et publics faisant partie de l'écosystème de l'art-thérapie, afin de bénéficier d'échanges d'informations utiles à son insertion professionnelle et son maintien dans l'emploi, en tant qu'art-thérapeute.</p>		<p>Une participation effective à des réseaux (inter)professionnels est démontré.</p>
	<p>Compétence 26 : Elaborer une démarche de commercialisation et de promotion de son activité d'art-thérapeute, en fonction de ses</p>		<p>La communication est adaptée aux cibles visées.</p>



Art-Thérapeute

REFERENTIEL D'ACTIVITES	REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
	objectifs de développement et/ou de recrutement, afin de se rendre visible par son marché cible et/ou d'employeurs potentiels.		Différents canaux de communication (notamment digitaux) sont utilisés. Le « message » en termes de communication est clairement délivré.